



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division/Division des
services professionnels en informatique

11 Laurier Street

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 4C2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Title - Sujet TBIPS - TEC3 PROJECT MGMT & SUPPORT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-176204/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W7714-176204	Date 2017-09-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$IPS-006-31760	
File No. - N° de dossier 006ips.W7714-176204	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-25	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Aresta, Arden	Buyer Id - Id de l'acheteur 006ips
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4958 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-176204/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-176204/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

006ipsW7714-176204

Buyer ID - Id de l'acheteur

006IPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION DE L'INVITATION NO. 004

Cette modification a été soulevé afin de :

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires relativement à la présente DP ;
et
2. Modifiez la demande de propositions comme indiqué à l'appendice A-2 ci-dessous.

Question 4 :

Pour le gestionnaire de projet, l'exigence cotée C8 indique que pour 5 points: « La ressource proposée détient une attestation de professionnel de la gestion de projets ou une attestation de gestionnaire de projet Agile. » Certaines ressources peuvent avoir des certifications similaires. Veuillez confirmer qu'un certificat de gestion de projet professionnel dans la gestion de projet d'une université accréditée sera également accepté pour 5 points à C8.

Réponse 4 :

Non, ces deux certifications ne sont pas équivalentes.

Question 5 :

La réponse à la question n ° 3 et l'amendement résultant publié dans l'amendement 003 sont quelque peu contradictoires. La question indique ce qui sera considéré comme conforme, mais l'amendement semble exclure ce qui a été accepté dans la troisième question, comme résumé ci-dessous:

« Question 3 :

Pour le rédacteur technique, l'exigence obligatoire O10 stipule que: «La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années, créant des résumés et des brochures de marketing à 1-2 pages pour les technologies de l'information (TI) projets. Des copies de: les brochures, les certificats, les fiches techniques, les formulaires de conception, les affiches, les tableaux d'essai, les pages d'essai, les guides, les documents à fournir ou les résumés d'information doivent être fournis. "Une ressource doit-elle avoir tous les éléments de cette exigence pour être conforme? Par exemple, une ressource qui n'a pas d'expérience avec des résumés marketing ou des brochures, mais l'expérience avec des fiches d'information, des guides et des résumés d'information est-elle conforme?»

Réponse 3 :

La ressource doit avoir au moins un élément de cette exigence pour être conforme.
Par exemple, une ressource qui n'a pas d'expérience dans les résumés marketing ou les brochures, mais possède de l'expérience dans les fiches d'information, les guides et les résumés d'information est considéré comme conforme. »

Toutefois, à la pièce jointe 4.1, l'amendement O10 des critères d'évaluation des soumissions ne reflète pas la réponse 3 comme suit:

« INSÉRÉ : «La ressource proposée du soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience, au cours des dix (10) dernières années, dans la rédaction de résumés de marketing **OU** de brochures d'une (1) à deux (2) pages pour les projets de technologie de l'information (TI). » »

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-176204/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-176204/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

006ipsW7714-176204

Buyer ID - Id de l'acheteur

006IPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pouvez-vous ajuster le libellé de O10 en fonction de Question & Réponse # 3?

Réponse 5 :

Voir l'appendice A-2 ci-dessous.

Question 6 :

Il s'agit d'une RFP significative qui nécessite une réponse étendue pour un certain nombre de ressources. Compte tenu de cela et du fait qu'il existe actuellement un grand nombre de demandes de propositions du gouvernement du Canada avec des dates de clôture autour du même délai que la présente demande, nous demandons une prolongation de la date de clôture d'une semaine (jusqu'au 25 septembre) afin de fournir aux soumissionnaires suffisamment le temps de préparer des propositions de qualité pour la considération de RDDC.

Réponse 6 :

Voir l'appendice A-2 ci-dessous.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-176204/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-176204/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

006ipsW7714-176204

Buyer ID - Id de l'acheteur

006IPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice A-2 :

1. **À la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation des soumissions, le Canada a modifié O10 comme suit :**

SUPPRIMÉ : « La ressource proposée du soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience, au cours des dix (10) dernières années, dans la rédaction de résumés de marketing **OU** de brochures d'une (1) à deux (2) pages pour les projets de technologie de l'information (TI). »

INSÉRÉ : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience au cours des dix (10) dernières années, créant des résumés de marketing à 1-2 pages **OU** des brochures pour les projets de technologie de l'information (TI). Des copies des résumés de marketing **OU** des brochures (brochures, certificats, fiches d'information, formulaires de conception, affiches, panneaux d'essai, pages d'essai, guides, documents ou résumés d'information) doivent être fournis. »

2. **Le Canada a modifié la date de fin d'appel d'offres du 18 septembre 2017 à 25 septembre 2017.**

3. **À la section 7.9, Paiement, de la DP, à l'article (a) (ii) :**

SUPPRIMÉ : « L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais administratifs généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux **repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais** qui sont précisées aux appendices B, Cet D de la *Directive sur les voyages du Conseil national mixte*, et selon les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés ». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par responsable technique. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement. »

INSÉRÉ : « L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais administratifs généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux **repas et à l'utilisation d'un véhicule privé** qui sont précisées aux appendices B, Cet D de la *Directive sur les voyages du Conseil national mixte*, et selon les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés ». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par responsable technique. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement. »

4. **À l'annexe A, Énoncé des travaux, à la section 9, Voyage:**

SUPPRIMÉ : « L'entrepreneur peut être appelé se déplacer à l'extérieur de la région de la capitale nationale (RCN). Les voyages doivent être coordonnés et payés par l'entrepreneur; il doit ensuite soumettre une demande de remboursement conformément aux directives du Conseil du Trésor. L'entrepreneur sera remboursé au prix coûtant pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux **repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais** qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor et du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travel-voyage/index->

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-176204/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-176204/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

006ipsW7714-176204

Buyer ID - Id de l'acheteur

006IPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

[fra.php](#)), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». »

INSÉRÉ :

« L'entrepreneur peut être appelé se déplacer à l'extérieur de la région de la capitale nationale (RCN). Les voyages doivent être coordonnés et payés par l'entrepreneur; il doit ensuite soumettre une demande de remboursement conformément aux directives du Conseil du Trésor. L'entrepreneur sera remboursé au prix coûtant pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor et du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travel-voyage/index-fra.php>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». »

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.